

Déserts médicaux : la région Ile-de-France met les bouchées doubles



En Ile-de-France, l'Agence régionale de santé (ARS) n'est pas seule à piloter le système de santé. La région entend y mettre son grain de sel. En juin 2011, son président Jean-Paul Huchon avait déjà annoncé l'installation d'un **haut comité médical** (<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/politique/la-politique-sanitaire-ne-se-fera-pas-sans-la-region>) et mis 1 milliard d'euros (sur 6 ans) sur la table pour la santé. Il récidive aujourd'hui en annonçant un nouveau rapport cadre santé qu'il présentera les 27 et 28 septembre au conseil régional.

La lutte contre les inégalités d'accès aux soins et la désertification médicale est au cœur du projet. La région cible ses aides sur les plus démunis. En 2011, 16 % des jeunes franciliens vivent en dessous du seuil de pauvreté. « *Nous proposons l'extension de la mutuelle complémentaire gratuite (instituée en 2010 pour les étudiants) aux jeunes précaires ou apprentis de 18 à 26 ans qui adhèrent aux programmes de réinsertion* » a déclaré Jean-Paul Huchon.

En tout, 17 000 personnes pourraient bénéficier d'un chèque de 100 euros qui donne accès à une mutuelle de base, ou participe pour moitié à l'acquisition d'une mutuelle plus complète. En avril dernier, 10 000 étudiants sur 50 000 boursiers avaient recours au dispositif. « *C'est une première année de rodage* » concède Jean-Paul Huchon.

50 zones fragiles

Contre la désertification médicale, la région a identifié en partenariat avec l'ARS 29 territoires déficitaires et 21 autres fragilisés où l'installation des médecins de premier recours (généralistes, ophtalmologistes, gynécologues et dentistes) et des infirmiers, kinésithérapeutes et sages-femmes devrait être facilitée. La région versera 700 euros par mois aux étudiants signataires d'un contrat régional d'exercice sanitaire, cumulables avec d'autres bourses (jusqu'à 1 000 euros). Les stagiaires auront droit à 200 euros par mois s'ils pratiquent à l'hôpital, 250 euros, en libéral. En échange, ces jeunes professionnels s'engageront à exercer en secteur 1 (en libéral ou salariat) sur un territoire défini pendant 3 ans. Pour assurer le maintien des professionnels en exercice, la région propose jusqu'à 15 000 euros d'aide à l'équipement et à la sécurisation des cabinets.

« *Nous élevons le plafond de 100 000 à 300 000 euros pour soutenir une vingtaine de maisons médicales de garde et de centres de santé par an* », a ajouté Jean-Paul Huchon. Près de 70 structures ont été subventionnées depuis 2010.

Cette ligne budgétaire (qui s'élève à 5 millions d'euros) devrait en outre permettre l'achat d'échographes pour les centres IVG et les centres de santé. Laure Lechatellier, vice-présidente en charge de l'action sociale et de la santé, a précisé que la région poursuivait son engagement en faveur de l'acupuncture et de l'hypnose, des salles de consommation à moindre risque et des maisons de naissance.

2013 : année des perturbateurs endocriniens

L'autre grand volet du rapport cadre concerne la prévention et l'environnement. « *C'est un changement de paradigme* », prévient Laure Lechatellier. La région demande à chacune de ses délégations de réfléchir à l'impact de sa politique publique sur la santé. Par exemple, les responsables du transport doivent se pencher sur les

dispositifs antibruit, ceux de l'habitat, sur l'isolation thermique.

L'année 2013 devrait être consacrée aux perturbateurs endocriniens. « *Le bisphéno! A est présent dans 400 médicaments* », assure Mme Lechatellier. Une table ronde abordera le sujet lors d'une conférence environnement organisée au conseil régional le 26 novembre.

› **COLINE GARRÉ**

du 20/09/2012